



## Rapport du 4<sup>ème</sup> Comité Technique sur les Critères d'Allocation

---

Victoria, Mahé, Seychelles, 5–7 février 2018

---

### **DISTRIBUTION:**

Participants à la Session  
Membres de la Commission  
Autres États et organisations internationales intéressés  
Département des pêches de la FAO  
Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO

### **REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE**

CTOI 2018. Rapport du 4<sup>ème</sup> Comité Technique sur les  
Critères d'Allocation. Victoria, Mahé, Seychelles 5–7  
février 2018. *IOTC-2018-TCAC04-R[F]*: 17 pp.

---

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des thons de l'océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des thons de l'océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Indian Ocean Tuna Commission  
Le Chantier Mall  
PO Box 1011  
Victoria, Mahé, Seychelles  
Ph: +248 4225 494  
Fax: +248 4224 364  
Email: [iotc-secretariat@fao.org](mailto:iotc-secretariat@fao.org)  
Website: <http://www.iotc.org>

---

**ACRONYMES UTILISES DANS CE DOCUMENT**

CS	Comité scientifique de la CTOI
CTOI	Commission des Thons de l'Océan Indien
CPC	Parties coopérantes et parties coopérantes non contractantes
DWFN	Nation pêchant en eaux lointaines
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (ou OAA)
FPAO	Fédération des Pêcheurs Artisans de L'Océan Indien
INN	Illégale, non déclarée et non réglementée
IPNLF	International Pole and Line Foundation
ISSF	International Seafood Sustainability Foundation
MCG	Mesure de conservation et de gestion (de la CTOI ; Résolutions et Recommandations)
OGI	Organisation intergouvernementale
ONG	Organisation non-gouvernementale
SWIOC	Commission des pêches pour le Sud-Ouest de l'océan Indien
TCAC	Comité Technique sur les Critères d'Allocation
WWF	Fonds mondial pour la Nature
ZEE	Zone Économique Exclusive

---

**TABLE DES MATIERES**

1. Ouverture de la Session .....	6
2. Lettre de Créance .....	6
3. Admission des Observateurs.....	6
4. Adoption de l'Ordre du jour et dispositions pour la session .....	6
5. Contexte des travaux du CTCA à ce jour .....	6
6. Propositions pour un Système d'Allocation de Quotas à la CTOI .....	7
7. Propositions de Mesures de gestion alternatives .....	9
8. Autres Questions.....	9
9. Adoption du rapport du 4 <sup>ème</sup> Comité Technique sur les Critères d'Allocation .....	9
Appendice 1. Liste des Participants .....	10
Appendice 2. Déclarations de Maurice et du Royaume-Uni (TO) sur les lettres de créance et les questions de souveraineté .....	14
Appendice 3. Ordre du jour du 4 <sup>ème</sup> Comité Technique sur les Critères d'Allocation .....	16
Appendice 4. Liste des Documents.....	17

## RESUME EXECUTIF

La 4<sup>ème</sup> session du Comité Technique sur les Critères d'Allocation (TCAC04) s'est tenue à Mahé, Victoria, aux Seychelles, du 5 au 7 février 2018, sous la présidence indépendante de M. Don MacKay. Un total de 102 délégués a participé à la session, dont les délégués de 22 Parties contractantes (Membres), de 9 organisations observatrices et 4 experts invités.

Deux propositions pour des critères d'allocation ont été soumises à des fins d'examen. Ces deux propositions visaient à garantir un système d'allocation juste et équitable pour les membres de la CTOI, même si des CPC ont exprimé leur point de vue selon lequel chaque proposition n'atteignait pas cet objectif. Ces deux propositions reconnaissaient qu'un tel système doit inclure une distribution juste et effective des prises allouées à la fois entre les États côtiers et les États du pavillon. Ces deux propositions considéraient se baser sur les diverses dispositions pertinentes de l'Accord des Nations-Unies sur les stocks de poissons et de la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer aux fins des dispositions incluses dans les propositions et de l'approche exposée pour calculer un système d'allocation pondéré, même si leur interprétation des dispositions juridiques internationales différait.

Bien que les propositions présentaient de nombreuses similitudes, elles différaient sur certains domaines sensibles. À titre d'exemple, alors que les deux propositions reconnaissaient qu'une allocation de base pour les prises historiques devrait être allouée à chaque CPC, le groupe G16 des États côtiers partageant une vision commune estime que 100% des prises réalisées dans une ZEE par un navire étranger devraient revenir uniquement à l'État côtier. La plupart des DWFN présentes, pensent, en revanche, que les prises de poissons effectuées dans une ZEE devraient revenir uniquement aux États du pavillon. Cependant, certains DWFN ont fait part de leur volonté de partager une portion de ces prises en tant que possible compromis. Ces deux propositions conviennent qu'une certaine forme de transférabilité de l'allocation devrait être incluse mais diffèrent sur les États qui seraient éligibles à ces transferts.

Malgré ces différences de base, le CTCA s'est accordé sur de nombreuses questions. Les promoteurs de la PropA et de la PropB ont reconnu que toutes les CPC sont habilitées à recevoir une allocation de base tout en tenant dûment en compte les États en développement et les petits États insulaires en développement. Les promoteurs des deux propositions ont généralement convenu qu'il convenait de trouver un équilibre entre les droits des États côtiers et des DWFN, et les responsabilités inhérentes et la liberté de tous les États à pêcher en haute mer. Néanmoins, des opinions divergentes ont été exprimées quant à la mesure dans laquelle chaque proposition atteignait cet objectif. Les deux parties reconnaissent que cette approche d'allocation doit traiter et prendre en compte les pays en développement sans exercer de charge excessive sur les ressources dans les zones relevant de la juridiction nationale ni de charge socioéconomique insupportable sur les Membres, certaines CPC notant la nécessité d'une période de transition aux fins de la mise en œuvre.

Les discussions du CTCA ont porté sur les critères d'allocation et non sur les volumes d'allocation. Afin que les CPC s'accordent sur un système d'allocation final, il convient tout d'abord de comprendre les conséquences de l'application des critères. Par conséquent, le CTCA **A DÉCIDÉ** que des simulations seraient réalisées pour ces deux propositions à l'aide du même jeu de données et qu'à cet effet, les historiques de captures de chaque CPC pour la période courant de 1950 à 2016 seraient calculés et communiqués aux CPC.

Le CTCA **A CONVENU** qu'afin d'être examinées lors des futures réunions du CTCA, toutes les propositions seront soumises au Secrétariat de la CTOI suffisamment à l'avance pour permettre au Secrétariat de la CTOI de les diffuser à tous les membres 30 jours, au moins, avant la date de la réunion du CTCA à laquelle la proposition sera étudiée.

## 1. OUVERTURE DE LA SESSION

1. La 4<sup>ème</sup> session du Comité Technique sur les Critères d'Allocation (TCAC04) s'est tenue à Victoria, Mahé, aux Seychelles, du 5 au 7 février 2018, sous la présidence indépendante de M. Don MacKay. Un total de 102 délégués a participé à la session, dont 82 délégués de 22 Parties contractantes (Membres), 14 délégués de 9 d'organisations observatrices et 4 experts invités. La liste des participants est fournie en [Appendice 1](#).
2. Le Président du Comité, M. Don MacKay, a souhaité la bienvenue aux participants du TCAC04.

## 2. LETTRE DE CREANCE

3. Le CTCA A **NOTÉ** que, conformément à l'Article III, paragraphe 1, du Règlement intérieur de la CTOI (2014), les 19 CPC et les 9 observateurs présents à la réunion ont présenté leur lettre de créance.
4. Le CTCA A également **PRIS NOTE** des déclarations soumises par Maurice et le Royaume-Uni (TO) relatives à la souveraineté, lesquelles sont incluses à l'[Appendice 2](#).

## 3. ADMISSION DES OBSERVATEURS

5. Le CTCA A également **NOTÉ** que, lors de la 17<sup>ème</sup> session de la Commission, les membres ont décidé que ses organes subsidiaires devraient être ouverts à la participation d'observateurs des organisations ayant assisté aux précédentes sessions et/ou aux sessions actuelles de la Commission. Les candidatures des nouveaux observateurs doivent toujours suivre la procédure détaillée à l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI (2014).

### *a. Organisations Intergouvernementales (OIG)*

- Projet SWIOFish
- Commission des pêches pour le sud-ouest de l'Océan Indien (SWIOFC)

### *b. Organisations non-gouvernementales (NGO)*

- Fonds mondial pour la Nature (WWF)
- Fédération des Pêcheurs Artisans de l'Océan Indien (FPAO)
- International Seafood Sustainability Foundation (ISSF)
- International Pole and Line Foundation (IPNLF)
- Earfish
- Coalition for Fair Fisheries Arrangements

### *c. Experts invités*

- Taiwan, Province de Chine

## 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION

6. L'ordre du jour est fourni à l'[Appendice 3](#). Tous les documents additionnels présentés au CTCA04, dont 4 nouveaux documents d'information (IOTC-2017-S21-PropN\_Rev1E\_wtc, IOTC-2018-TCAC04-INFO1, IOTC-2018-TCAC04-INFO2, IOTC-2018-TCAC04-INFO3), ont été examinés au [point 6 de l'ordre du jour](#) et sont répertoriés à l'[Appendice 4](#).
7. Le CTCA A **DEMANDÉ** de réorganiser les alinéas du point 6 de l'ordre du jour en vue de discuter des deux propositions (IOTC-2018-TCAC04-PropA et IOTC-2018-TCAC04-PropB) sous le même point et de discuter uniquement du document relatif à la compilation des principes d'allocation (IOTC-2018-TCAC04-INFO2) si le temps le permettait. Le CTCA A **ADOPTÉ** l'ordre du jour avec la modification proposée.

## 5. CONTEXTE DES TRAVAUX DU CTCA A CE JOUR

### *5.1 Revue des travaux du CTCA à ce jour*

8. Le Secrétaire exécutif a passé brièvement en revue les réalisations et conclusions issues de la dernière réunion du CTCA (CTCA03). Il a noté que lors de la dernière session du CTCA (CTCA03), un consensus général s'était dégagé sur le fait que le document sur les principes directeurs constituerait la base des nouvelles discussions lors des futures réunions. Il a également informé le CTCA qu'à la demande du CTCA03, le Comité Scientifique de la CTOI a élaboré un document (IOTC-2017-SC20-INFO5) estimant les prises réalisées dans les ZEE et faisant état de la disponibilité et qualité de ces prises réalisées dans les ZEE.

## 5.2 Décisions de la Commission relatives aux travaux du CTCA

9. Le Secrétaire exécutif A également **NOTÉ** que la Commission de la CTOI, lors de son examen du dernier rapport du CTCA, a convenu que le CTCA devrait se réunir dans les meilleurs délais possibles en vue de poursuivre les discussions portant sur la proposition d'allocation du CTCA, présentée par certains participants et intitulée à ce moment-là PropN IOTC-2017-S21-PropN\_Rev1. Il a été expliqué aux participants que des commentaires et retours provenant d'autres participants du CTCA avaient été reçus sur ce document, qui a, par la suite, été révisé. Le document dans sa version actuelle révisée sera discuté au cours de la réunion en tant que IOTC-2018-TCAC04-PropB\_Rev au point 6 de l'ordre du jour.

## 5.3 Introduction aux systèmes de critères d'allocation dans les autres ORGP thonières

10. Le Secrétaire exécutif a informé le CTCA qu'il avait adressé un courrier aux autres ORGP thonières leur demandant comment elles abordaient la question de l'allocation. La seule réponse reçue provenait de la CCSBT qui expliquait qu'elle avait récemment actualisé et adopté une résolution sur l'allocation qui consistait en une simple division de l'allocation entre ses membres, en accordant à chaque membre un volume établi et une possibilité limitée de modifier les volumes assignés. Le processus à engager pour modifier l'allocation arrêtée nécessite une négociation au sein de sa Commission.
11. Le CTCA A **NOTÉ** que les travaux entrepris par la CCSBT dans ce domaine se basaient sur les prises historiques et la prise en compte des aspirations des pays en développement, dont de nombreux ne disposaient pas d'historique de captures historiques ou de prises historiques temporelles identiques. Toutefois, le CTCA A également **NOTÉ** que le volume alloué n'était pas calculé à partir d'une formule quantitative définitive mais plutôt sur la base d'une discussion qualitative. Le CTCA A également **NOTÉ** que d'autres ORGP, telles que l'ICCAT, n'avaient également produit que des critères qualitatifs, mais se basant, dans la pratique, principalement sur l'historique des captures historiques. Certaines CPC **ONT NOTÉ** que la CCSBT compte moins de membres et gère une seule espèce et n'est donc peut-être pas un exemple propice sur lequel la CTOI pourrait baser son système d'allocation des captures.
12. Le CTCA A **CONCLU** que les discussions actuelles et les mécanismes proposés sur un programme d'allocation de la CTOI sont plus avancés que ceux d'autres ORGP, et qu'il n'existe pas d'approche universelle en raison du grand nombre de membres que compte de la CTOI. Certaines CPC **ONT NOTÉ** qu'en raison du grand nombre d'espèces gérées ainsi que des impacts économiques et culturels de l'allocation dans l'Océan Indien, les comparaisons entre les ORGP revêtent un intérêt limité. Il a également été conclu qu'afin d'exploiter au mieux le temps du CTCA et de progresser dans les discussions, il convenait de discuter des propositions des membres élaborées à cette réunion et d'avancer les travaux déjà établis par le CTCA.

## 6. PROPOSITIONS POUR UN SYSTEME D'ALLOCATION DE QUOTAS A LA CTOI

### 6.1 Présentation et discussion des Propositions des Membres (IOTC-2018-TCAC04-PropA-Rev1 et IOTC-2018-TCAC04-PropB-Rev1 )

13. Deux propositions ont été présentées au CTCA, intitulées IOTC-2018-TCAC04-PropA et IOTC-2018-TCAC04-PropB. Elles ont été révisées en tant que documents IOTC-2018-TCAC04-PropA-Rev1 et IOTC-2018-TCAC04-PropB-Rev1. La proposition IOTC-2018-TCAC04-PropB, précédemment intitulée IOTC-S21-PropN, a été initialement présenté en Indonésie lors de la S21 de la CTOI. Depuis lors, les promoteurs de cette proposition ont reçu des commentaires et suggestions de modifications de la part de nombreuses CPC et la proposition a, par la suite, été révisée et intitulée IOTC-2018-TCAC04-PropB.
14. Le CTCA A **PRIS NOTE** des déclarations de Maurice, du RU (TO) et de la France (TO) sur la souveraineté, lesquelles sont jointes à l'[Appendice 2](#).
15. Le CTCA partageait le souhait de parvenir rapidement à un accord dans l'intérêt des stocks sous mandat de la CTOI. Ces deux propositions visent à garantir un système d'allocation juste et équitable pour des CPC, même si des CPC **ONT INDIQUÉ** leur point de vue selon lequel chaque proposition n'atteignait pas cet objectif. Elles reconnaissent toutes deux qu'un tel système doit inclure une distribution juste et effective des prises allouées à la fois entre les États côtiers et les États du pavillon. Ces deux propositions considéreraient se baser sur les diverses dispositions pertinentes de l'Accord des Nations-Unies sur les stocks de poissons et de la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer aux fins des dispositions incluses dans les propositions et de l'approche exposée pour calculer un système d'allocation pondéré.
16. Alors que les deux propositions basent leur texte sur les organes appropriés et pertinents du droit international, chacune interprète ses dispositions d'une manière différente. Bien que les propositions présentent de nombreuses similitudes, elles diffèrent sur certains domaines sensibles. À titre d'exemple, alors que les deux propositions

reconnaissent qu'une allocation de base pour les prises historiques devrait être allouée à chaque CPC, le groupe G16 des États côtiers partageant une vision commune estime que 100% des prises réalisées dans une ZEE par un navire étranger devraient revenir uniquement à l'État côtier. La plupart des DWFN présentes, pensent, en revanche, que les prises de poissons effectuées dans une ZEE devraient revenir uniquement aux États du pavillon. Cependant, certaines DWFN ont fait part de leur volonté de partager une portion de ces prises en tant que possible compromis. Ces deux propositions conviennent qu'une certaine forme de transférabilité de l'allocation devrait être incluse mais diffèrent sur les États qui seraient éligibles à ces transferts.

17. Malgré ces différences de base, le CTCA s'est accordé sur de nombreuses questions. Les promoteurs de la IOTC-2018-TCAC04-PropA et de la IOTC-2018-TCAC04-PropB ont reconnu que toutes les CPC sont habilitées à recevoir une allocation de base tout en tenant dûment en compte les États en développement et les petits États insulaires en développement. Les promoteurs des deux propositions ont généralement convenu qu'il convenait de trouver un équilibre entre les droits des États côtiers et des DWFN, et les responsabilités inhérentes et la liberté de tous les États à pêcher en haute mer, mais une nouvelle fois, de nombreuses opinions divergentes ont été exprimées quant à la mesure dans laquelle chaque proposition atteignait cet objectif. Les deux parties reconnaissent que cette approche d'allocation doit traiter et prendre en compte les pays en développement sans exercer une charge excessive sur les ressources dans les zones relevant de la juridiction nationale ni une charge socioéconomique insupportable sur les Membres. Des changements et/ou réductions majeurs des prises allouées auront non seulement un impact sur la flotte de pêche spécifique mais également sur les composantes économiques de l'industrie et d'autres industries qui dépendent de l'industrie halieutique et différents points de vue ont été exprimés sur la mesure dans laquelle cela pourrait se produire. Certaines CPC **ONT** donc **NOTÉ** le besoin d'une période de transition au cours de laquelle tout changement de l'allocation serait mis en œuvre faisant suite aux nouveaux principes d'allocation et, à cet effet, la proposition IOTC-2018-TCAC04-PropA propose un mécanisme de transition.

Les participants ont trouvé un terrain d'entente sur les points suivants :

- i. Toutes les CPC devraient recevoir une allocation de base et une ou des allocation(s) supplémentaire(s) prenant en considération d'autres critères, dont l'historique des captures, d'une manière qui tienne compte à la fois des intérêts des DWFN et des États côtiers.
  - ii. Tout système d'allocation final adopté devrait prévoir des clauses incluant la flotte de pêche avec une participation à long-terme.
  - iii. Certaines dispositions relatives à la transférabilité devraient être incluses dans une résolution finale et le processus de transfert devrait être totalement transparent.
  - iv. Des éléments doivent être élaborés sur une approche pondérée de l'allocation tenant compte clairement de la taille de la ZEE de l'État côtier, des États en développement, des petits États insulaires en développement et établissant une distinction entre les États avec des revenus faibles, moyens et élevés. Les promoteurs des propositions devraient tendre à développer un système qui soit clair sans être trop complexe.
  - v. Il est fondé d'envisager des périodes de référence distinctes par espèce.
  - vi. Il est fondé d'envisager une composante d'application, mais cette disposition ne devrait pas retirer indûment l'accès à la pêche en raison d'infractions mineures ou exercer une charge excessive sur les États qui ont montré leur engagement à respecter les régimes de gestion mais qui sont confrontés à des problèmes techniques ou de capacité en matière d'exécution et/ou d'application.
  - vii. Les clauses relatives aux droits spécifiques des États en développement, avec une distinction entre les États avec des revenus différents, et des pêcheries artisanales doivent être mieux définies et encadrées.
  - viii. Il est fondé de tenir compte de la nature hautement migratoire des ressources thonières.
18. En plus de comprendre les conséquences des critères appliqués, inclus dans les propositions, sur l'allocation de chaque CPC et de permettre aux CPC de prendre une décision éclairée, deux questions nécessitent une attention particulière : a.) comment constituer un historique des captures tenant compte des modalités de pêche à la fois sur une base spatiale et de l'État du pavillon (où le poisson a été capturé et par quel État du pavillon) et b.) comment mettre en œuvre cette allocation sans exercer une charge économique excessive sur toute CPC.
19. Il **A** été **NOTÉ** que cette discussion portait sur les critères d'allocation et non sur les volumes d'allocation. Afin que les CPC s'accordent sur un système d'allocation final, il convient tout d'abord de comprendre les conséquences découlant de l'application des critères. Par conséquent, tant qu'on ne saura pas comment les critères parviennent à répondre aux attentes des CPC, aucune décision finale ne pourra être atteinte. À cet égard, le CTCA **A DÉCIDÉ** que des simulations seraient réalisées pour ces deux propositions à l'aide du même jeu de données.
20. Le CTCA **A DEMANDÉ** que le Secrétariat de la CTOI prépare les historiques de captures de chaque CPC à l'aide des critères d'allocation de base pour les prises historiques actuellement décrits aux paragraphes 16(a) et



16(b) de la IOTC-2018-TCAC04-PropB Rev1 et que ces informations seraient communiquées aux CPC dans les meilleurs délais possibles. Aux fins de cette requête, la période de capture sera de 1950 à 2016.

21. Le Secrétariat de la CTOI a rappelé au CTCA que les jeux de données actuels devant être utilisés dans les simulations comportent des incertitudes et des omissions.
22. Le Mozambique, la Somalie et les Philippines **ONT NOTÉ** les incertitudes entourant les estimations des captures de chaque pays et ont sollicité l'aide du Secrétariat de la CTOI en vue d'étudier des voies d'amélioration des données.
23. Le CTCA **A PRIS NOTE** des mesures de gestion existantes sur la limitation de la capacité et une CPC a indiqué que ces mesures doivent être poursuivies jusqu'à l'entrée en vigueur de toute mesure d'allocation.
24. Le CTCA **A NOTÉ** qu'il était nécessaire d'établir des procédures d'allocation parallèlement au développement des règles d'exploitation (y compris des TAC) pour chaque espèce.
25. Le CTCA **A NOTÉ** que les principes et critères proposés dans la proposition IOTC-2018-TCAC04-PropB-Rev1 soumise par 10 CPC du groupe G16 des États côtiers partageant une vision commune avaient reçu le soutien de certains États côtiers du G16. Les promoteurs du texte ont réitéré que l'adoption d'un système d'allocation serait une approche par phases et que la proposition actuelle se limite aux principes et critères. Les promoteurs ont également indiqué leur intention de soumettre une nouvelle version révisée de la proposition aux fins d'examen à la prochaine session de la Commission, devant se tenir au mois de mai 2018.
26. Le CTCA **A NOTÉ** que la proposition IOTC-2018-TCAC04-PropA-Rev1 était considérée par certaines CPC, et notamment par la plupart des DWFN présentes, comme constituant une bonne base pour les futurs travaux et a reconnu les efforts de convergence déployés.

**6.2 Discussion sur la base de l'Appendice VII du rapport de la 3<sup>ème</sup> session du Comité Technique sur les Critères d'Allocation (IOTC-2016-TCAC03-R) : Possibles principes d'allocation, selon la Recommandation CTCA03.03**

27. Cette question n'a pas été discutée au CTCA04.

## **7. PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION ALTERNATIVES**

28. Aucune proposition portant sur des mesures de gestion alternatives n'a été soumise à cette réunion.

## **8. AUTRES QUESTIONS**

29. Le CTCA **A CONVENU** qu'afin d'être examinées lors des futures réunions du CTCA, toutes les propositions seront soumises au Secrétariat de la CTOI suffisamment à l'avance pour permettre au Secrétariat de la CTOI de les diffuser à tous les membres 30 jours, au moins, avant la date de la réunion du CTCA à laquelle la proposition sera étudiée.

## **9. ADOPTION DU RAPPORT DU 4<sup>EME</sup> COMITE TECHNIQUE SUR LES CRITERES D'ALLOCATION**

30. Le CTCA **A ADOPTÉ** le rapport de la 4<sup>ème</sup> Session du Comité Technique sur les Critères d'Allocation (IOTC-2018-TCAC04-R) le 7 février 2018.

## APPENDICE 1. LISTE DES PARTICIPANTS

### PRÉSIDENT

Mr Don **MacKay**  
Independent Consultant: New Zealand  
[don\\_maria\\_mackay@msn.com](mailto:don_maria_mackay@msn.com)

### MEMBRES DE LA CTOI

#### AUSTRALIE

##### Chef de délégation

Ms Jenny **Baldwin**  
Department of Agriculture and Water Resources  
[jenny.baldwin@agriculture.gov.au](mailto:jenny.baldwin@agriculture.gov.au)

##### Suppléant

Mr Ashley **Williams**  
Department of Agriculture and Water Resources  
[ashley.williams@agriculture.gov.au](mailto:ashley.williams@agriculture.gov.au)

##### Conseiller(s)

Mr Trent **Timmiss**  
Australian Fisheries Management Authority  
[trent.timmiss@afma.gov.au](mailto:trent.timmiss@afma.gov.au)

##### Mr Wez **Norris**

Pacific Islands Forum Fisheries Agency  
[wez.norris@ffa.int](mailto:wez.norris@ffa.int)

#### CHINE

Mr Jianfeng **Zhu**  
Shanghai Ocean University  
[jfzhu@shou.edu.cn](mailto:jfzhu@shou.edu.cn)

##### Suppléant

Mr Xuejian **Chen**  
China Overseas Fisheries Association  
[1528957706@ff.com](mailto:1528957706@ff.com)

##### Conseiller(s)

Mr Zijun **Zhou**  
China Overseas Fisheries Association  
[admin1@tuna.org.cn](mailto:admin1@tuna.org.cn)

##### Ming **Lv**

Shanghai Ocean University  
[m-lv@shou.edu.cn](mailto:m-lv@shou.edu.cn)

#### COMORES

##### Chef de délégation

Mr Boina **Said**  
Direction Générale des Ressources Halieutiques de Comores  
[dalaili@live.fr](mailto:dalaili@live.fr)

#### UNION EUROPÉENNE

##### Chef de délégation

Mr Anders **Jessen**  
European Commission  
[Anders.JESSEN@ec.europa.eu](mailto:Anders.JESSEN@ec.europa.eu)

##### Suppléant

Mr Orlando **Fachada**  
European Commission  
[Orlando.fachada@ec.europa.eu](mailto:Orlando.fachada@ec.europa.eu)

##### Conseiller(s)

Mr Herve **Delsol**  
European Union  
[herve.delsol@eeas.europa.eu](mailto:herve.delsol@eeas.europa.eu)

##### Mr Antonio **Lizcano Palomares**

SGP  
[alizcano@mapama.es](mailto:alizcano@mapama.es)

##### Mr Alan **Gray**

European Commission  
[alan.gray@eu.europa.eu](mailto:alan.gray@eu.europa.eu)

##### Mr Julio **Moron Ayala**

European Commission  
[julio.moron@opagac.org](mailto:julio.moron@opagac.org)

##### Mr Juan Pablo **Rodriguez**

European Commission  
[juanpablo@anabac.org](mailto:juanpablo@anabac.org)

##### Mr Pierre Allain **Carre**

Compagnie Française du Thon Océanique  
[pierrealain.carre@cfto.fr](mailto:pierrealain.carre@cfto.fr)

##### Mr Fabien **Le Galloudec**

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture  
[fabien.le-galloudec@agriculture.gouv.fr](mailto:fabien.le-galloudec@agriculture.gouv.fr)

##### Mr Michel **Goujon**

ORTHONGEL  
[mgoujon@orthongel.fr](mailto:mgoujon@orthongel.fr)

##### Mr Auke Van de kerk

Compagnie Française du Thon Océanique  
[auke.vandekerke@cfto.fr](mailto:auke.vandekerke@cfto.fr)

#### FRANCE (TO)

##### Chef de délégation

Son Excellence Lionel **Majesté-Larrouy**  
Ambassadeur de France aux Seychelles  
[cad.victoria-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:cad.victoria-amba@diplomatie.gouv.fr)

##### Suppléant

Mrs Anne-France **Mattlet**  
Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture  
[anne-france.mattlet@agriculture.gouv.fr](mailto:anne-france.mattlet@agriculture.gouv.fr)

#### INDE

Absent

#### INDONÉSIE

##### Chef de délégation

Mr Trian **Yunanda**  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries  
[tryand\\_fish@yahoo.com](mailto:tryand_fish@yahoo.com)

##### Suppléant

Prof. **Wudianto**  
Fisheries Research Center  
[wudianto59@gmail.com](mailto:wudianto59@gmail.com)

##### Mr Rendra **Purdiansa**

Purse Seine Fishermen Association  
[hnpn66@yahoo.com](mailto:hnpn66@yahoo.com)

##### Conseiller(s)

Prof. Dr Indra **Jaya**  
Bogor Agricultural University  
[indrajaya@ipb.ac.id](mailto:indrajaya@ipb.ac.id)

#### IRAN

Absent

#### JAPON

##### Chef de délégation

Mr Shingo **Ota**  
Fisheries Agency of JAPAN  
[shingo\\_ota810@maff.go.jp](mailto:shingo_ota810@maff.go.jp)

##### Suppléant

Mr Ryo **Omori**  
Fisheries Agency of JAPAN  
[ryo\\_omori330@maff.go.jp](mailto:ryo_omori330@maff.go.jp)

##### Conseiller(s)

Mr Kiyoshi **Katsuyama**  
Japan Tuna Fisheries Cooperative Association  
[katsuyama@japantuna.or.jp](mailto:katsuyama@japantuna.or.jp)

#### KENYA

Absent

#### CORÉE, RÉP. DE

##### Chef de délégation

Mr Seunglyong **Kim**  
Ministry of Oceans and Fisheries  
[kpoksl15686@korea.kr](mailto:kpoksl15686@korea.kr)

##### Suppléant

Ms Riley Kim **Jung-re**  
Ministry of Oceans and Fisheries  
[riley1126@korea.kr](mailto:riley1126@korea.kr)

##### Conseiller(s)

Mr Kim Zang **Geun**  
National Institute of Fisheries Science  
[zgkim5676@gmail.com](mailto:zgkim5676@gmail.com)

##### Mr Junghee **Yoo**

Dongwon Industries  
[gagame2@dongwon.com](mailto:gagame2@dongwon.com)

##### Mr Alex Guhyun **Kang**

Dongwon Industries  
[kkh@dongwon.com](mailto:kkh@dongwon.com)

##### Mr Ilkang **Na**

Korea Overseas Fisheries Association  
[ikna@kosfa.org](mailto:ikna@kosfa.org)

**MADAGASCAR****Chef de délégation**

Mr Chrysostophe **Razafimandimby**  
Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche  
[chrysostophe@yahoo.fr](mailto:chrysostophe@yahoo.fr)

**Suppléant**

Njaka **Ratsimanarisoa**  
Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche  
[njakka@gmail.com](mailto:njakka@gmail.com)

**Conseiller(s)**

Mr Yacinthe **Razafimandimby**  
Unité Statistique Thonière d'Antsiranana  
[ray\\_razya@yahoo.fr](mailto:ray_razya@yahoo.fr)

Mr Rijasoa **Fanazava**

WWF  
[rfanazava@wwf.mg](mailto:rfanazava@wwf.mg)

**MALAISIE****Chef de délégation**

Mr Ram Singh **Hari Singh**  
Ministry of Agriculture and Agro-Based Industry  
[ramsingh@moa.gov.my](mailto:ramsingh@moa.gov.my)

Mr Samsudin **Basir**

Department of Fisheries  
[s\\_basir@yahoo.com](mailto:s_basir@yahoo.com)

**MALDIVES****Chef de délégation**

Dr M. Shiham **Adam**  
Ministry of Fisheries and Agriculture  
[msadam@mrc.gov.mv](mailto:msadam@mrc.gov.mv)

**Suppléant**

Mr Adam **Ziyad**  
Ministry of Fisheries and Agriculture  
[adam.ziyad@fishagri.gov.mv](mailto:adam.ziyad@fishagri.gov.mv)

**Conseiller(s)**

Mr Hussain **Sinan**  
Ministry of Fisheries and Agriculture  
[Hussain.sinan@fishagri.gov.mv](mailto:Hussain.sinan@fishagri.gov.mv)

Mr John **Burton**

Advisor to the Ministry of Fisheries and Agriculture  
[John.Burton@ipnlf.org](mailto:John.Burton@ipnlf.org)

Mr Asif **Abdulla**

Atoll Tuna Pvt Ltd  
[asif@atolltuna.mv](mailto:asif@atolltuna.mv)

**MAURICE****Chef de délégation**

Mr Devanand **Norungee**  
Ministry of Ocean Economy, Marine Resources, Fisheries and Shipping  
[dnorungee@gmail.com](mailto:dnorungee@gmail.com)

Mrs Veronique **Garrioch**

IBL Seafood  
[vgarrioch@iblgrou.com](mailto:vgarrioch@iblgrou.com)

Mr.Laurent **Pinault**

IOSMS  
[lpinault@sapmer.com](mailto:lpinault@sapmer.com)

**MOZAMBIQUE****Chef de délégation**

Mr Avelino **Munwane**  
Ministry of Sea, Inland Waters and Fisheries  
[avelinoalfiado@hotmail.co.uk](mailto:avelinoalfiado@hotmail.co.uk)

**OMAN**

Absent

**PAKISTAN**

Mr Asad **Chandna**

Ministry of Maritime Affairs  
[asadchandna@gmail.com](mailto:asadchandna@gmail.com)

**PHILIPPINES****Chef de délégation**

Mr Sammy **Malvas**  
Bureau of Fisheries & Aquatic Resource  
[smalvas.bfar@gmail.com](mailto:smalvas.bfar@gmail.com)

**Suppléant**

Ms Jennifer **Viron**  
Bureau of Fisheries & Aquatic Resource  
[jennyviron@gmail.com](mailto:jennyviron@gmail.com)

**Conseiller(s)**

Ms Rosanna Bernadette **Contreras**  
Sockargen Federation of Fishing and Allied Industries  
[fishing.federation@gmail.com](mailto:fishing.federation@gmail.com)

**SEYCHELLES****Chef de délégation**

Mr Nirmal **Shah**  
Seychelles Fishing Authority  
[nirmal@natureseychelles.org](mailto:nirmal@natureseychelles.org)

**Suppléant**

Mr Roy **Clarisse**  
Ministry of Fisheries and Agriculture  
[rclarisse@gov.sc](mailto:rclarisse@gov.sc)

**Conseiller(s)**

Mr Jude Talma  
Principal Secretary for Fisheries  
[jtalma@gov.sc](mailto:jtalma@gov.sc)

Mr Ronny **Renaud**

Seychelles Fishing Authority  
[ceo@sfa.sc](mailto:ceo@sfa.sc)

Ms Emily **Gonthier**

Department of Legal Affairs  
[emily.g@gov.sc](mailto:emily.g@gov.sc)

Mr Vincent **Lucas**

Seychelles Fishing Authority  
[vlucas@sfa.sc](mailto:vlucas@sfa.sc)

Mr Yannick **Roucou**

Seychelles Fishing Authority  
[yroucou@sfa.sc](mailto:yroucou@sfa.sc)

Ms Sheriffa **Morel**

Ministry of Fisheries and Agriculture, Seychelles  
[sheriffamorel@gov.sc](mailto:sheriffamorel@gov.sc)

Mrs Trudy **Lucas**

Central Bank of Seychelles  
[trudy.lucas@cbs.sc](mailto:trudy.lucas@cbs.sc)

Mr Beatty **Hoarau**

Seychelles Fishing Authority  
[beatty.hoarau@gmail.com](mailto:beatty.hoarau@gmail.com)

Mr Miguel **Herrera**

OPAGAC  
[miguel.herrera@opagac.org](mailto:miguel.herrera@opagac.org)

Mr Howard **Tan**

Deep sea Fisheries  
[howard.tan2@gmail.com](mailto:howard.tan2@gmail.com)

**SOMALIE****Chef de délégation**

Mr Abdirahim **SheikHeile**  
Ministry of Fisheries and Marine Resources  
[sgunrahim@yahoo.com](mailto:sgunrahim@yahoo.com)

**AFRIQUE DU SUD, RÉP. DE****Chef de délégation**

Ms Siphokazi **Ndudane**  
Department of Agriculture, Forestry and Fisheries  
[siphokazin@daff.gov.za](mailto:siphokazin@daff.gov.za)

**Suppléant**

Mr Saasa **Pheeha**  
Department of Agriculture, Forestry and Fisheries  
[SaasaP@daff.gov.za](mailto:SaasaP@daff.gov.za)

**Conseiller(s)**

Mr Qayiso **Mketsu**  
Department of Agriculture, Forestry and Fisheries  
[QayisoMK@daff.gov.za](mailto:QayisoMK@daff.gov.za)

Mr David **Wilson**

Advisor to Department of Agriculture, Forestry and Fisheries  
[davetroywilson@gmail.com](mailto:davetroywilson@gmail.com)

**SRI LANKA****Chef de délégation**

Mr Nishantha Mohan **Wickramasinghe**  
Ministry of Fisheries & Aquatic Resources Development  
[wnishantha66@gmail.com](mailto:wnishantha66@gmail.com)

**Suppléant**

Mr C.R.B **Fernando**  
Ministry of Fisheries & Aquatic Resources Development  
[clausdef@sitnet.lk](mailto:clausdef@sitnet.lk)

**Conseillers**

Mrs H.P.K **Hewapathirana**  
Department of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[hewakal2012@gmail.com](mailto:hewakal2012@gmail.com)

Mr Sisira **Haputhantri**  
NARA  
[sisirahaputhantri@yahoo.com](mailto:sisirahaputhantri@yahoo.com)

Mr Roshan **Fernando**  
Seafood Exporters' Association of Sri Lanka  
[roshanf@tropicsrilanka.com](mailto:roshanf@tropicsrilanka.com)

Ms Sashini **Fernando**  
Seafood Exporters' Association  
[sashini@tropicsrilanka.com](mailto:sashini@tropicsrilanka.com)

**SOUDAN**  
Absent

**TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE**

**Chef de délégation**  
Mr Hosea Gonza **Mbilinyi**  
Deep Sea Fishing Authority  
[hoseagonza86@gmail.com](mailto:hoseagonza86@gmail.com)

**Suppléant**  
Mr Daniel **Kawiche**  
Deep Sea Fishing Authority  
[bababelinda07@gmail.com](mailto:bababelinda07@gmail.com)

**Conseiller(s)**  
Mr Omar Ali **Amir**  
Deep Sea Fishing Authority  
[omar.amir@dsfa.go.tz](mailto:omar.amir@dsfa.go.tz)

Ms Maryam **Abdulla**  
Ministry of Agriculture, Natural resources,  
Livestock and Fisheries  
[mammabx@yahoo.com](mailto:mammabx@yahoo.com)

**THAÏLANDE**

**Chef de délégation**  
Ms Sampan **Panjarat**  
Department of Fisheries  
[spanjarat@yahoo.com](mailto:spanjarat@yahoo.com)

Mr Prasit **Luesrithawornsin**  
Department of Fisheries  
[prasit\\_kim@hotmail.com](mailto:prasit_kim@hotmail.com)

**ROYAUME-UNI (To)**  
**Chef de délégation**  
Mr John **Pearce**  
MRAG  
[j.pearce@mrag.co.uk](mailto:j.pearce@mrag.co.uk)

**YÉMEN**  
Absent

**PARTIES COOPÉRANTES NON-CONTRACTANTES**

**BANGLADESH**  
Absent

**LIBERIA**  
Absent

**SÉNÉGAL**  
Absent

**OBSERVATEURS**

**Organisation pour l'alimentation et  
l'agriculture des Nations unies (FAO)**  
Mr Blaise **Kuemplangan**  
Chief, Development Law Service  
FAO Legal Office  
[Blaise.Kuemplangan@fao.org](mailto:Blaise.Kuemplangan@fao.org)

**Commission des pêches pour le sud-  
ouest de l'Océan Indien projet  
(SWIOFISH1)**  
Mr Daroomalingum **Mauree**  
[daroomalingum.mauree@coi-ioc.com](mailto:daroomalingum.mauree@coi-ioc.com)

**Commission des pêches pour le sud-  
ouest de l'Océan Indien (SWIOFC)**  
Mr Erudito **Malate**  
[malateerudito@gmail.com](mailto:malateerudito@gmail.com)

Mr Vasco **Schmidt**  
[vasco.schmidt@fao.org](mailto:vasco.schmidt@fao.org)

Mr Ahmed **Shifaz**  
[ahmed.shifaz@fishagri.gov.mv](mailto:ahmed.shifaz@fishagri.gov.mv)

**Fédération des pêcheurs artisans de  
l'océan Indien (FPAOI)**  
Mr Ismail **Mahamoudou**  
[mzesoule@yahoo.fr](mailto:mzesoule@yahoo.fr)

Mrs Virginie **Lagarde**  
[lagarde.vir2@gmail.com](mailto:lagarde.vir2@gmail.com)

Mr Keith **André**  
Email: [andrte.kit@gmail.com](mailto:andrte.kit@gmail.com)

**International Seafood Sustainability  
Foundation (ISSF)**  
Gerald **Scott**  
[gpscott\\_fish@hotmail.com](mailto:gpscott_fish@hotmail.com)

**World Wide Fund for Nature (WWF)**  
Mr Manuel **Castiano**  
[mcastiano@wwf.org.mz](mailto:mcastiano@wwf.org.mz)

**East Africa Platform of Non State  
Actors in Fisheries and Aquaculture  
Sector (EARFISH)**  
Mr Albert **Nappier**

[alnapier@hotmail.com](mailto:alnapier@hotmail.com)

**Coalition pour des Accords de Pêche  
Equitables (CFFA)**  
Mr André **Standing**  
[standing.andre@gmail.com](mailto:standing.andre@gmail.com)

**International Pole and Line  
Foundation (IPNLF)**  
Mr Daniel **Owen**  
[daniel.owen@fennerschambers.com](mailto:daniel.owen@fennerschambers.com)

**EXPERTS INVITÉS**

Mr Ming-Fen **Wu**  
[mingfen@mstl.fao.gov.tw](mailto:mingfen@mstl.fao.gov.tw)

Mr Chien-Nan **Lin**  
[chiennan@mstl.fao.gov.tw](mailto:chiennan@mstl.fao.gov.tw)

Mr Kuan-Ting **Lee**  
[simon@tuna.org.tw](mailto:simon@tuna.org.tw)

Mr Shih-Ming **Kao**  
[kaosm@udel.edu](mailto:kaosm@udel.edu)

**SECRETARIAT DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCÉAN INDIEN**

Mr Chris **O'Brien**  
[Chris.O'Brien@fao.org](mailto:Chris.O'Brien@fao.org)

Mr Gerard **Domingue**  
[Gerard.Domingue@fao.org](mailto:Gerard.Domingue@fao.org)

Mr Fabio **Fiorellato**  
[Fabio.Fiorellato@fao.org](mailto:Fabio.Fiorellato@fao.org)

Mr Hilario **Murua**  
Chair of IOTC Scientific Committee  
[hmurua@azti.es](mailto:hmurua@azti.es)

Ms Christel **Navarret**  
Consultant – documents  
[christelnavarret@gmail.com](mailto:christelnavarret@gmail.com)

Ms Nicole **Ricci**  
Consultant – reports  
[nmricci@gmail.com](mailto:nmricci@gmail.com)

**INTERPRÈTES**

Ms Sylvia **Amisi**  
[sylviaamisi@yahoo.com](mailto:sylviaamisi@yahoo.com)

Mr Dickens Omondi **Awiti**  
[awitidickens@gmail.com](mailto:awitidickens@gmail.com)

Ms Chantal **Mariotte**  
[chantal.mariotte@gmail.com](mailto:chantal.mariotte@gmail.com)

Mr Mesfin **Wolde-Giorghis**  
[meswolde@gmail.com](mailto:meswolde@gmail.com)

## APPENDICE 2.

### DECLARATIONS DE MAURICE ET DU ROYAUME-UNI (TO) SUR LES LETTRES DE CREANCE ET LES QUESTIONS DE SOUVERAINETE

#### Déclaration de la République de Maurice

Le Gouvernement de la République de Maurice réitère que l'archipel des Chagos, y compris Diego Garcia, fait partie intégrante du territoire de la République de Maurice en vertu de la législation mauricienne et du droit international.

Le Gouvernement de la République de Maurice réaffirme qu'il ne reconnaît pas le soi-disant « Territoire britannique de l'océan Indien » (« BIOT ») que le Royaume-Uni a prétendu créer en excisant illégalement l'archipel des Chagos du territoire de Maurice avant son accession à l'indépendance. Cette excision a été effectuée en violation du droit international et des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies 1514 (XV) du 14 décembre 1960, 2066 (XX) du 16 décembre 1965, 2232 (XXI) du 20 décembre 1966 et 2357 (XXII) du 19 décembre 1967.

Le Gouvernement de la République de Maurice réaffirme en outre que le Royaume-Uni n'a pas le droit d'être membre de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) car il ne s'agit pas d'un « État côtier situé en totalité ou en partie dans la zone [de compétence de la Commission] ». Le « BIOT » ne peut pas non plus être membre de la CTOI sur la base de l'article IV de l'Accord de la CTOI.

À la lumière de ce qui précède, la délégation de la République de Maurice s'oppose fermement à la « Lettre d'accréditation » de la délégation du Royaume-Uni ou de la soi-disant délégation du « Royaume-Uni (TOM) » reçue par le Secrétaire exécutif. Elle demande également que la « Lettre d'accréditation » de la délégation du Royaume-Uni ou de la soi-disant délégation du « Royaume-Uni (TOM) » ne soit pas téléchargée sur la page de la réunion du site Web de la CTOI.

#### Position du Royaume-Uni sur la souveraineté du Territoire britannique de l'Océan Indien

Le Gouvernement du Royaume-Uni n'a aucun doute sur sa souveraineté sur l'archipel des Chagos, qui est britannique depuis 1814, et qu'il administre en tant que territoire britannique de l'océan Indien. Aucun tribunal international, y compris le Tribunal arbitral constitué en vertu de l'Annexe VII de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), n'a jamais mis en doute la souveraineté du Royaume-Uni sur ce territoire.

Bien que le Royaume-Uni ne reconnaisse pas la revendication de la République de Maurice à la souveraineté sur l'archipel des Chagos, il s'est engagé à plusieurs reprises à le céder à l'île Maurice, lorsqu'il ne sera plus nécessaire à des fins de défense. Nous maintenons cet engagement, même si seul le Royaume-Uni peut déterminer quand cette condition sera remplie. En attendant, le Territoire britannique de l'Océan Indien reste nécessaire pour la défense, permettant de lutter contre les problèmes les plus complexes du XXI<sup>e</sup> siècle, tels que le terrorisme, la criminalité internationale, l'instabilité et la piraterie.

#### Aire Marine Protégée

L'Aire Marine Protégée (AMP) du Territoire britannique de l'Océan Indien, déclarée par le Royaume-Uni en 2010, revêt une grande importance pour les scientifiques de nombreux pays. Ils la considèrent comme un site de référence mondial pour la conservation marine dans un océan largement surexploité.

Le Tribunal de la CNUDM a clairement signifié qu'il ne se prononçait pas sur la qualité ou nature substantielle de l'AMP. Ses préoccupations se concentraient sur la manière dans laquelle elle avait été établie. Le Tribunal a estimé que le Royaume-Uni nécessitait de nouvelles consultations avec l'île Maurice quant à l'établissement de l'AMP afin de prendre dûment en considération ses droits et intérêts. Nous avons commencé à mettre en œuvre la décision du Tribunal par une série de discussions bilatérales mais l'île Maurice a refusé de s'engager dans ces débats en insistant sur l'obtention d'une date pour le transfert de souveraineté.

L'île Maurice suggère que l'Aire Marine Protégée (AMP) établie au sein du Territoire en 2010 par le Royaume-Uni a été jugée « illégale » par ce même Tribunal arbitral, ce qui n'est pas le cas. L'observation finale du Tribunal a été la suivante :

« En concluant que la déclaration de l'AMP n'a pas été réalisée conformément aux dispositions de la Convention, le Tribunal ne se prononce pas sur la qualité ou nature substantielle de l'AMP ou l'importance de la protection de l'environnement. Le Tribunal se montre préoccupé par la manière dans laquelle l'AMP a été établie, et non par sa

substance. Il relève désormais des Parties d'engager des négociations que le Tribunal aurait attendu avant la proclamation de l'AMP en vue de parvenir à un accord mutuel satisfaisant aux fins de la protection de l'environnement marin, dans toute la mesure nécessaire au titre de la souveraineté. »

Cette décision n'a pas pour effet de rendre l'AMP illégale. Elle indique explicitement que le Tribunal ne se prononce pas sur la substance de l'AMP, une mesure qui préserve les stocks de poissons de l'Océan Indien et protège leur importance pour l'économie et la sécurité alimentaire de la région.

Les conclusions du Tribunal étaient bien plus précises : que le Royaume-Uni aurait dû avoir consulté la République de Maurice de façon plus exhaustive quant à l'établissement de l'AMP, en vue de prendre dûment en considération ses droits. Comme le précise le Tribunal dans son Observation finale, il relève désormais des Parties de s'engager dans ces négociations et ce, sans référence aux questions de souveraineté, comme le terme « au titre de la souveraineté » l'indique. Le Gouvernement du Royaume-Uni a déployé des efforts considérables en vue de se concerter avec la République de Maurice sur les questions de conservation et, faisant suite à la Décision, a entrepris des consultations bilatérales avec la République de Maurice. Nous restons ouverts à toute collaboration avec la République de Maurice en vue d'étudier toutes les questions qui l'intéressent sur l'AMP.

#### Position du Royaume-Uni sur le droit de participer à la CTOI

L'Accord pour l'établissement de la Commission des thons de l'océan Indien prévoit que l'adhésion à la CTOI sera ouverte, entre autres, aux membres de la FAO situés en tout ou en partie dans la zone de compétence de la CTOI. Étant donné que le Territoire britannique de l'océan Indien se situe entièrement dans la zone de compétence de la CTOI, il ne fait aucun doute que le Royaume-Uni, en tant qu'État ayant la souveraineté sur le BIOT comme mentionné ci-dessus, a le droit d'être membre de la CTOI. Ainsi, nous sommes membres à part entière de la CTOI et avons le droit d'être ici.

#### En ce qui concerne la CTOI en tant que forum pour aborder des problèmes bilatéraux

Le Royaume-Uni regrette l'utilisation continue de cet important forum multilatéral par la République de Maurice pour aborder une question bilatérale. Cela ne fait que distraire du travail important des membres de la CTOI pour lutter contre la menace INN régionale et des autres questions examinées par cette Commission.

Le Royaume-Uni prend note de la déclaration de la FAO lors de la réunion de la CTOI en mai 2016, reconnaissant qu'il s'agit d'une question bilatérale entre Maurice et le Royaume-Uni et que le Secrétariat de la FAO n'exprimera aucun point de vue sur la question. Le Secrétariat de la FAO a ajouté : « Le Royaume-Uni et Maurice sont tous deux parties à l'Accord de la CTOI et Membres de la CTOI et aucun des instruments d'acceptation de l'Accord de la CTOI de 1994 et 1995 ne contient aucune déclaration, restriction ou réserve sur la question. La CTOI n'est pas un forum pour discuter des questions de souveraineté. » Le Secrétariat de la FAO a demandé aux deux Membres de ne pas soulever cette question dans ce forum. Ainsi, le Royaume-Uni remercie la FAO pour la reconnaissance de ces questions en tant que problème bilatéral et plutôt que répondre à l'île Maurice chaque fois qu'elle aborde de façon inopportune cette question, soumet la présente déclaration pour le compte-rendu afin d'éviter toute perturbation des travaux de cette réunion

#### **Réponse de la République de Maurice à la déclaration du Royaume-Uni**

Le Gouvernement de la République de Maurice réitère qu'il ne reconnaît pas le soi-disant « Territoire britannique de l'océan Indien » (« BIOT ») et que l'archipel des Chagos, y compris Diego Garcia, fait partie intégrante du territoire de la République de Maurice, une position sur laquelle aucun juge ou arbitre international n'a exprimé de point de vue contraire. Dans la procédure arbitrale engagée en décembre 2010 par la République de Maurice contre le Royaume-Uni en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, deux des arbitres ont conclu que le Royaume-Uni n'a pas de souveraineté sur l'archipel des Chagos.

Le Gouvernement de la République de Maurice réaffirme que le Royaume-Uni n'a pas le droit d'être membre de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI). Le « BIOT » ne peut pas non plus être membre de la CTOI.

La délégation de la République de Maurice réitère donc sa forte objection à la « Lettre d'accréditation » de la délégation du Royaume-Uni ou de soi-disant délégation du Royaume-Uni (TOM) reçue par le Secrétaire exécutif. Elle soutient également que la « Lettre d'accréditation » de la délégation du Royaume-Uni ou de la soi-disant délégation du « Royaume-Uni (TOM) » ne devrait pas être téléchargée sur la page de la réunion du site Web de la CTOI.

**APPENDICE 3.****ORDRE DU JOUR DU 4<sup>ÈME</sup> COMITE TECHNIQUE SUR LES CRITERES D'ALLOCATION****Date :** 5–7 février 2018**Lieu :** Seychelles**Site :** Savoy Hotel, Beau Vallon**Horaire :** 09:00–17:00 tous les jours**Président :** M Don MacKay

1. **OUVERTURE DE LA SESSION** (Président & Secrétariat de la CTOI)
2. **LETTRES DE CRÉANCE** (Secrétariat de la CTOI)
3. **ADMISSION DES OBSERVATEURS** (Président)
4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION** (Président)
  - IOTC-2018-TCAC04-01 : Ordre du jour du 4<sup>ème</sup> Comité Technique sur les Critères d'Allocation (TCAC04)
  - IOTC-2018-TCAC04-02 : Liste des documents du 4<sup>ème</sup> Comité Technique sur les Critères d'Allocation (TCAC04)
5. **CONTEXTE DES TRAVAUX DU CTCA À CE JOUR** (Secrétariat de la CTOI)
  - Revue des travaux du CTCA à ce jour
  - IOTC-2018-TCAC04-03 : Décisions de la Commission relatives aux travaux du CTCA
  - Introduction aux systèmes de critères d'allocation dans les autres ORGP thonières
6. **PROPOSITIONS POUR UN SYSTÈME D'ALLOCATION DE QUOTAS À LA CTOI**
  - 6.1 Présentation et discussion des propositions des membres
    - IOTC-2016-TCAC03-04 : Progrès concernant les recommandations de CTCA02 (Secrétariat de la CTOI)
    - IOTC-2016-TCAC03-05 : Rapport sur la disponibilité, l'exhaustivité et la qualité des données de capture de toutes les flottilles dans la base de données de la CTOI (Secrétariat de la CTOI)
  - 6.2 Poursuite des délibérations de la 21<sup>ème</sup> session de la Commission sur la proposition IOTC-2017-S21-PropN *Sur l'allocation des opportunités de pêche pour les espèces de la CTOI*
  - 6.3 Discussion sur la base de l'Appendice VII du rapport de la 3<sup>ème</sup> session du Comité Technique sur les Critères d'Allocation (IOTC-2016-TCAC03-R) : Possibles principes d'allocation, selon la Recommandation CTCA03.03
7. **PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION ALTERNATIVES** (Président) **PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION ALTERNATIVES VISÉES DANS LA RÉOLUTION 14/02** (Président)
  - IOTC-2016-TCAC03-PropE : Limitation de la capacité de pêche dans la zone de compétence de la CTOI sur la base des capacités de référence (2006 pour les navires ciblant les thons tropicaux et 2007 pour les navires ciblant l'espadon et le germon) et des plans de développement des flottes mis en œuvre (Union européenne)
8. **AUTRES QUESTIONS**
9. **EXAMEN DU PROJET ET ADOPTION DU RAPPORT DU 4ÈME COMITÉ TECHNIQUE SUR LES CRITÈRES D'ALLOCATION (TCAC04)** (Président)



**APPENDICE 4.**  
**Liste des Documents**

Tous les documents sont disponibles sur le site web de la CTOI [[cliquer ici](#)]

Numéro de document	Titre
IOTC-2018-TCAC04-01	Ordre du jour provisoire du 4 <sup>ème</sup> Comité Technique sur les Critères d'Allocation
IOTC-2018-TCAC04-02	Commentaires sur la proposition IOTC-2017-S22-PropN_Rev1
IOTC-2018-TCAC04-PropA	2018 établissant un système d'allocation de quotas pour les principales espèces ciblées dans la zone de compétence de la CTOI (soumis par l'Union européenne)
IOTC-2018-TCAC04-PropA-Rev1	Proposition de l'Union européenne
IOTC-2018-TCAC04-PropB	Sur l'allocation des opportunités de pêche des espèces de la CTOI (soumis par 9 États côtiers)
IOTC-2018-TCAC04-PropB-Rev1	Allocation des opportunités de pêche v5Fév2018
<b><i>Information papers</i></b>	
IOTC-2018-TCAC04-INF01	Courrier du président du CTCA
IOTC-2-17-TCAC04-INF02	Possibles principes d'allocation
IOTC-2018-TCAC04-INFO3	Comparaison du Président du CTCA entre la PropA et la PropB
IOTC-2018-TCAC04-INFO4	Document de la CAOPA/CFFA. Le défi de la mise en place du système d'allocation de droits d'accès de la CTOI : éliminer la surcapacité et garantir les droits des pays en développement
IOTC-2017-SC20-INFO5	Estimation des prises réalisées dans les ZEE
IOTC-2017-S21-PropN Rev1 [E]	Proposition N-rev1 examinée par la Commission à la S21